

CGT IP 67 : 25 novembre 2023

Reconnaissons-nous, les femmes

Parlons-nous, regardons-nous,

Ensemble, on nous opprime, les femmes

Ensemble, Révoltons-nous!

*extrait de l'hymne des femmes : https://youtu.be/8VCcrRY3PKU?si=tXHSoxL3zDfI71N2

- En date du 11/11/2023, on dénombrait 114 féminicides depuis le début de l'année.
- 94 000 femmes sont victimes de viol ou tentatives de viol chaque année
- En 2022, 244 000 femmes âgées de 18 à 75 ans déclarent avoir été victimes de violences physiques ou sexuelles de la part d'un conjoint (concubin, pacsé, petit ami) ou d'un ex-conjoint. Parmi ces victimes, 29 % sont âgées de 18 à 29 ans.

Nous savons que ces données sont nettement sous évaluées, pourtant ces chiffres restent en constante augmentation d'année en année et aucune politique publique française n'a été suffisamment forte et ambitieuse pour inverser cette courbe.

Nous regardons l'Espagne et sa politique ambitieuse consistant à multiplier par 10 les moyens dédiés à lutter contre les violences faites aux femmes: de la communication publique liée à l'égalité hommes/femmes à la prise en charge des auteurs et des victimes, tous les postes visés par le traitement de ces violences systémiques ont bénéficié de cette augmentation de budget.

Nous déplorons que notre gouvernement pioche par-ci, par-là, quelques dispositifs existants en Espagne sans y accorder l'intérêt d'un système qui ne fonctionne que dans sa globalité.

Par exemple, il est illusoire de penser que les stages de responsabilisation, tels qu'ils sont mis en œuvre aujourd'hui, suffisent à accéder à un cheminement sur le passage à l'acte.

A Strasbourg, nous faisons le fier constat d'une dynamique forte portée par un tissu partenarial engagé et militant.

Chaque année, depuis 2010, s'y tient LE colloque « lutte contre les violences faites aux femmes ». Cette année encore il a réuni 1300 personnes.

Pourtant, le planning familial de Strasbourg a subi à minima 3 attaques ces 2 dernières années. Ceci démontre plus que jamais que les droits des femmes restent fragiles. Quelle volonté gouvernementale pour assurer et protéger les droits des femmes à disposer de leur corps ? reculer sur les termes en inscrivant « <u>la liberté</u> » de recourir à l'IVG dans la constitution ? Nous y voyons là, un net mépris patriarcal qui préfère parler de « <u>liberté</u> » plutôt que de « <u>droit</u> », puisque nous ne le savons que trop bien, quand on est une femme toute « liberté » à un coût. Que nos sénateur.ices se rassurent, leur combat révolutionnaire contre l'écriture inclusive (ignorant ainsi l'histoire de la langue française jusqu'à la renaissance) trouvera bien un paragraphe dans la dite constitution !

Sur la juridiction de Strasbourg, nous constatons aussi une augmentation des attributions du dispositifs TGD. Ce chiffre est encourageant puisqu'il reflète une politique volontariste du parquet tendant à protéger davantage les femmes en danger en passant de 66 attributions TGD en 2023 (au 21/11/2023) contre 45 en 2022 sur le ressort de Strasbourg.

Bien que la flotte de dispositif ait été augmentée en octobre 2023, les 43 téléphones actuellement disponibles risquent de ne pas suffire.

<u>Au SPIP</u> nous avons à prendre notre part pour nous former davantage sur les systèmes de dominations qui sont à la source des violences faites aux femmes pour lesquelles sont condamnés les auteurs que nous suivons. Nous ne pouvons considérer que ces violences sont assimilables à tous types de violences. Les violences en raison du genre sont définies dans différents travaux depuis 1970 et il serait totalement rétrograde de refuser de voir ce phénomène, de l'entendre et de le prendre en compte.

Cela devrait commencer dès la formation du corps de CPIP. Or, l'année 2023 nous a montré sous quel angle est abordé ce sujet par l'Ecole National de l'Administration Pénitentiaire. L'exemple montré par cette institution est qu'il vaut mieux dépenser son temps, son énergie et ses moyens à lutter contre celleux qui dénoncent des faits que de mettre en œuvre de vraies actions de formations, de préventions et de protections.

Cela devrait ensuite s'inscrire dans chaque SPIP. Or, au SPIP 67, la CGT IP demande depuis plus d'une année la mise en place d'une référent.es VSS au sein du service et ce dans l'indifférence générale.

La CGT IP refuse l'inaction complice qui consisterait à fermer les yeux ou à distribuer des cacahuètes pour faire taire les « féministes radicales ». A l'heure actuelle nous déplorons plus de vies brisées de victimes de violences que de carrières brisées d'auteurs. Où se situe la radicalité ?

A l'instar des organisatrices de la manifestation Strasbourgeoise du 25/11/2023, la CGTIP 67 souhaite mettre en exergue dans cette journée de lutte pour le droit des femmes, l'ensemble des victimes de Violences Sexistes et Sexuelles pour y inclure les personnes LGBTQIA+.

Si l'Espagne a pu relever le défi, nous pouvons faire le choix d'aller dans cette direction. L'actualité Argentine nous prouve que cette lutte est perpétuelle et que rien n'est jamais gagné pour les femmes.

Cette citation de Simone de Beauvoir est plus que jamais d'actualité :

«N'oubliez jamais qu'il suffira d'une crise politique, économique ou religieuse pour que les droits des femmes soient remis en question. Ces droits ne sont jamais acquis. Vous devrez rester vigilantes votre vie durant."

